



Règlement intérieur

La pandémie en cours en France et dans le monde nécessite le respect d'une organisation particulière.

La première semaine du 14 au 17 septembre sera réservée aux inscriptions. Les cours commenceront réellement à partir du 21 septembre.

Par mesure sanitaire, **il est impératif que vous ayez un tissu qui recouvre intégralement la moquette** ou le tapis mis à disposition sur place. Soit **un tissu de 2 m10 par 1 m au strict minimum**. Attention, bon nombre de tissus ou foutas utilisés par le passé n'ont pas ces dimensions complètes. Vous pouvez le compléter ou le changer. A défaut, vous devriez quitter le cours pour aller en chercher un. Ce tissu doit être épais pour être protecteur, et lavé après chaque usage.

Vous utiliserez uniquement les **tapis mis à disposition sur place** (sauf si la situation l'exigeait, il vous serait alors demandé d'amener votre tapis personnel). Seul l'enseignant détermine l'organisation de la salle. Sauf exception due au lieu, les chaussures restent à l'extérieur de la salle.

Venez en tenue, avec le minimum d'affaires personnelles. Vous pouvez éventuellement pratiquer en tenue de ville, du moment que vos vêtements sont souples et propres. Les vestiaires sont interdits d'accès. Amenez un grand sac pour y mettre toutes vos affaires personnelles.

Il vous sera demandé en arrivant aux cours de vous **désinfecter les mains** au gel hydro-alcoolique, ainsi qu'avant de ranger les moquettes.

Le **port du masque** est exigé à l'arrivée et au départ, bouche et nez couverts, et peut-être rendu obligatoire suivant les lieux et les périodes, y compris pendant la pratique.

Suivant les dimensions des salles et les réglementations ministérielles, préfectorales et municipales, nous pouvons être amenés à **limiter le nombre de personnes présente par cours**.

Dans ce cas, il vous sera demandé de **ne participer qu'à un cours par semaine**. Cela pourra nous amener à doubler certains cours, avec une durée réduite, pour permettre l'accès au plus grand nombre. A ce titre, vous indiquerez lors de votre inscription le cours que vous choisiriez dans cette éventualité. Si des places sont disponibles à l'heure précise du cours, vous serez alors accepté une deuxième fois dans la semaine. Sur demande, nous vous communiquerons les lieux et heures où vous avez toutes les chances de pouvoir

participer, même en étant déjà venu à un autre cours dans la même semaine. Cela pourra varier au fur et à mesure de l'année en fonction des directives officielles.

Afin de vous installer et d'organiser la salle vous devez être **présent au moins 5 mn avant le cours**. Suivant les lieux, vous arriverez au **maximum 10 mn avant**. Si vous arriviez en retard, il appartiendra au professeur de vous accueillir ou non suivant les possibilités.

Comme par le passé, l'association s'engage à faire tout son possible pour maintenir les cours tout au long de l'année selon le planning prévu. Toutefois, il peut arriver que des cours ne puissent avoir lieu ou que des horaires soient modifiés. **Des cours enregistrés sont disponibles sur notre site et tiendront lieu et place des cours réguliers, accessibles aux seuls inscrits à jour de cotisation**. L'expérience du confinement a montré que cela fonctionne bien.

Chacun s'engage à ne pas venir au cours en cas de suspicion de covid ou de fréquentation d'une personne suspectée de contamination par le Covid 19.

La fermeture momentanée ou prolongée d'un, plusieurs ou tous les cours, pour une cause indépendante de notre volonté, ne donnera lieu à aucun remboursement. Seul un remboursement pourra avoir lieu en cas de longue maladie, décès ou déménagement hors région, sur justificatif légal.

L'association ne peut être tenue responsable de vos affaires personnelles.

Rangez votre portable et vos lunettes. Si vous devez poser vos lunettes durant le cours, elles doivent rester sur votre tapis. Les portables doivent être éteints.

L'inscription se fait lors des cours. Une carte d'adhésion vous est remise. A chaque cours, elle doit être posée en bas de votre tapis, votre nom clairement visible par l'enseignant, y compris pour les anciens.

L'enregistrement des cours est strictement interdit.

Ce règlement est mis à jour régulièrement et consultable sur le site de l'association, rubrique « Yoga ». La dernière mise à jour parue sur le site fait foi.

